

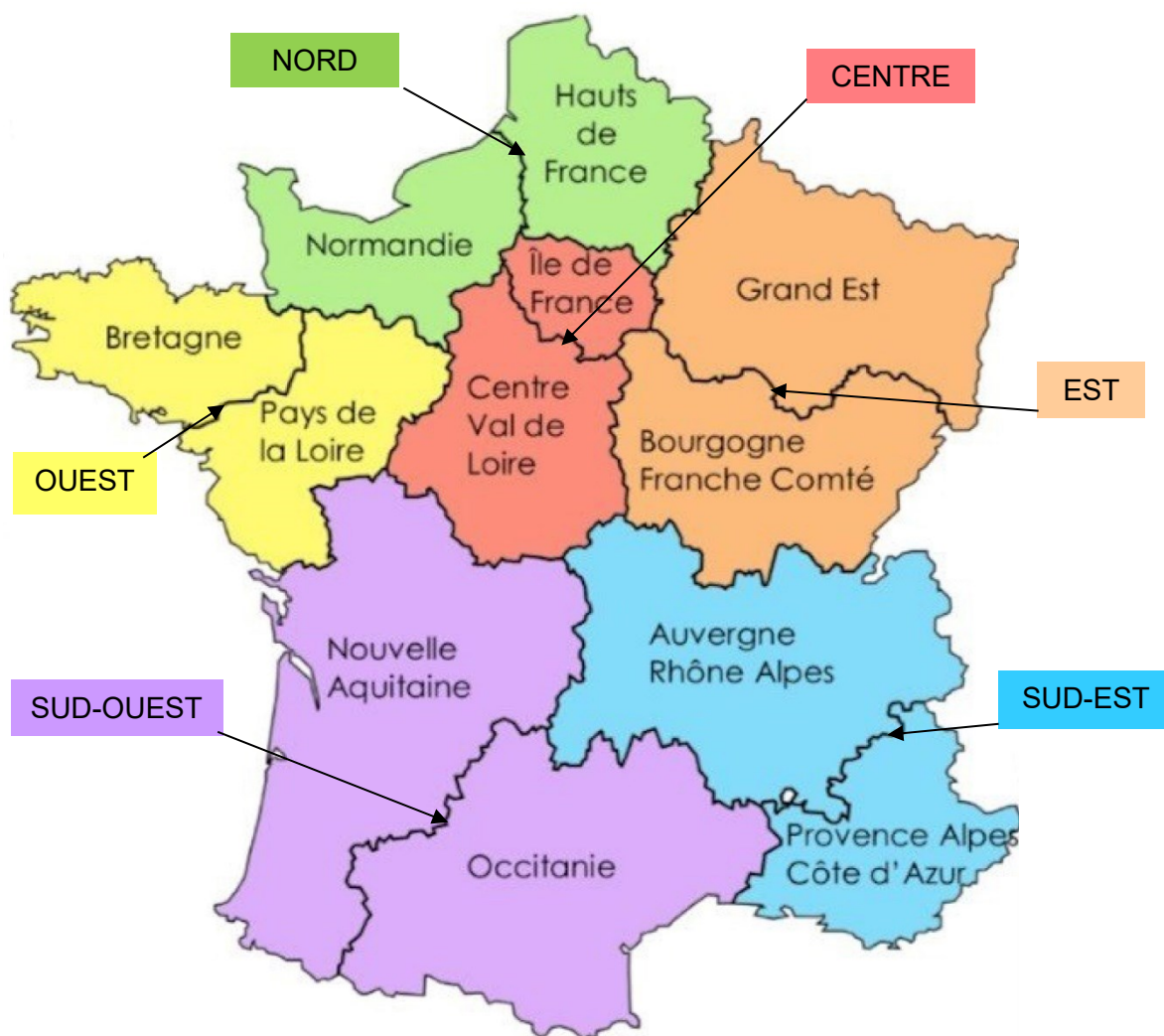
Communication n° 415

Annule et remplace la Communication n°358

ORGANISATION DES ZONES INTERREGIONALES DE DANSE SUR GLACE

ZONES INTERREGIONALES

Conformément à la règle 2.1.4.1, la CSNDG a procédé au découpage géographique de la France en 6 zones interrégionales de Danse sur Glace.



RESPONSABLES DE DANSE SUR GLACE DES ZONES INTERREGIONALES

Conformément à la règle 2.1.4.2, la CSNDG a procédé à la nomination des Responsables de Danse sur Glace des 5 zones interrégionales.

- | | | | |
|---|---------------|------------------|--|
| • | Centre-Nord : | Amaury DRUESNE | rzir-c@csndg.org |
| • | Ouest : | Lydie FEREY | rzir-no@csndg.org |
| • | Nord : | Lydie FEREY | rzir-no@csndg.org |
| • | Est : | Aude GENTIHOMME | rzir-e@csndg.org |
| • | Sud-Est : | Souraya RUNJALLY | rzir-se@csndg.org |
| • | Sud-Ouest : | Chantal SALA | rzir-so@csndg.org |

RESPONSABLES REGIONAUX DES COMPTABLES

Conformément à la règle 2.1.3.5, les responsables régionaux des comptables sont nommés par chacune des ligues.

REPRESENTANTS DES COMMISSIONS REGIONALES DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Suite à la suppression des Zones Interrégionales dans le Règlement Général des Officiels d'Arbitrage, les Responsables des Officiels d'Arbitrage des Zones Interrégionales sont supprimés.

Conformément au paragraphe 1.2.3 du Règlement Général des Officiels d'Arbitrage, les Représentants des Commissions Régionales des Officiels d'Arbitrage des 13 Ligues ont été désignés.

L'organigramme est disponible sur le site <https://agora.ffsg.org>.

Paris, le 13 juillet 2026